Faure

La Verite tovte nvë

LA VERITE TOVTE NVË, OV ADVIS SINCERE ET DES-INTERESSE'

Sur les veritables cauſes des maux de l'Eſtat, & les moyens d'y apporter le remede.

A PARIS.

M. DC. LII.

LA VERITE' TOVTE NVE, OV ADVIS SINCERE & des-interessé sur les veritables causes des maux de l'Estat, & les moyens d'y apporter le remede.

PVis que la colere de Dieu si iustement irritée par nos pechez, a permis que lors que la France faisoit trembler tous ses ennemis, & estoit en estat de pouuoir donner la paix au reste de l'Europe, comme elle l'auoit donnée à l'Allemagne, & de se la procurer à soy-mesme auec tant d'auantage, qu'elle n'auroit pas esté moins durable que glorieuse, elle se trouue aujourd'huy reduite par nos diuisions domestiques dans vne telle extremité de malheurs, qu'il faut auoir renoncé à l'amour de sa patrie,& à tout sentiment d'humanité, pour ne pas contribuer, comme quelques gouttes d'eau afin de tascher à esteindre cet embrazement, & ses larmes en la presence de Dieu, & ses aduis à ceux qui peuuent s'en seruir pour le bien general de tout le Royaume,ie m'estime d'autant plus obligé à parler dans vne occasion si pressante, que ie n'ay point veu dans tous les Ecrits qui ont paru iusques icy, qu'on ait approfondy iusques dans leur source les causes des maux qui nous font perir, ny qu'on ait leué ce voile funeste qui empesche presque generalement tout le monde de discerner les tenebres d'auec la lumiere, les interests cachez d'auec le zele apparent, & les faux pretextes d'auec les intentions veritables.

Ie proteste deuant le Dieu viuant,& qui peut d'vn coup de tonnerre me reduire en poudre si ma protestation n'est veritable, que ie ne suis par sa grace porté en cecy ny d'aucun interest, n'y d'aucune haine : & que si ie ne me sentois pressé de l'escrire par les raisons que ie viens de representer, ie n'aurois iamais pû me resoudre de mettre la main à la plume, pour dire des choses qui seront d'autant plus mal receuës de la plus part de ceux qu'elles regardent, qu'ils sçauent en leur conscience qu'elles sont plus veritables.

Il faut donc voir clairement quelles sont les causes de nos maux, afin de iuger des remedes qui sont capables de les guerir. Et c'est ce que ie vas tascher de faire.

La premiere cause est sans doute nos pechez, dont nous ne

ſçaurions demander pardon à Dieu auec trop de ſoûpirs, de gemiſſemens & de larmes, ny en faire vne trop ſeuere penitence. Perſonne n'ignore quelle fut celle des Niniuites ; mais au lieu de l'imiter, on ſe contente de les imiter, & meſmes de les ſurpaſſer dans leurs offenſes.

Quant aux cauſes ſecondes, la diſſipation des Finances peut paſſer ſans difficulté pour la principale & la premiere de toutes. On ne ſçauroit penſer ſans horreur à la maniere dont elles ont eſté administrées depuis le temps du Cardinal de Richelieu. Au lieu de choiſir des hõmes dignes de remplir la charge de Sur-Intendant, qui eſt la plus importante du Royaume , principalement durant vne auſſi grande guerre que celle que nous ſouſtenous depuis tant d'années, puis qu'elle en fait mouuoir tous les reſſorts: on a veu vn Mareſchal Desfiat diſpoſer plus abſolument des treſors de l'Eſtat, que les autres ne diſpoſent de leur bien propre, & faire en meſme temps aux portes de Paris, en Auuergne, & en Anjou, des deſpences & des baſtimens que le Roy ſon maiſtre n'auroit oſé entreprendre; Verſailles qui ne ſeroit pas vne trop belle maiſon pour vn particulier, ayant eſté la ſeule que ce grand Prince ait baſtie durant tout ſon regne. On a veu vn Bullion, ce monſtre d'inhumanité, d'impudicité, & d'auarice , voller auec la meſme hardieſſe, que d'autres ménageroient l'argent du public, & laiſſer des biens ſi prodigieux non ſeulement en argent, mais en fonds, que ce grand nombre de terres, qui pourroient toutes enſemble compoſer vne prouince, ſont des marques toûjours ſubſiſtantes & toûjours viſibles de la verité de ce que pluſieurs perſonnes ſçauent, uqe ce redoutable Miniſtre qui s'eſtoit rendu le maiſtre de ſon maiſtre diſoit , qu'il auoit toûjours dans ſa boiſte de quoy faire pendre ce Sur-Intendant, afin de le tenir ſans ceſſe dans vne dependance abſoluë & vne obeïſſance aueugle. On a veu comme des Harpies ſubalternes nées pour la ruyne du peuple, vn Cornuel, qui eſtoit l'ame de Bullion: ce qui eſt tout dire en vn mot pour exprimer ſa vertu & ſa probité. Vn Bordier, qui tirant ſon illuſtre naiſſance d'vn Chandelier de Paris, a deſpenſé plus de trois cens mil eſcus à baſtir ſa maiſon du Rincé par vne inſolence ſans exemple ; mais qui meriteroit pour l'exemple qu'on le logeaſt à Montfaucon qui en eſt tout proche. . Vn Galland , qui eſtant fils d'vn payſan de Chaſteau - Landon s'eſt fait ſi riche en peu d'années, qu'vn Preſident au Mortier n'a point eu de honte d'eſpouſer ſa veſve. Vn Lambert fils d'vn Procureur des Comptes, qui portant

encore

encore plus dans le cœur que sur le visage le caractere d'vn Iuif, à laissé quatre millions cinq cens mil liures de bien, dont le President Viole ce bon François, & ce fidelle seruiteur du Roy, a eu pour sa part plus de quatre cens mil liures. Vn le Camus, qui estant venu de rien & ayant au moins dix enfans, a laissé au moins vn million de liures à chacun. Vn Bretonuilliers, qui n'estant autresfois qu'vn simple Receueur general des Finances de Limoges, a gagné tant de millions, qu'estant assez bon homme d'ailleurs, il en auoit honte luy-mesme. Vn de Bordeaux, qui pour n'en auoir pas du tout tant ne doit pas estre accusé de negligence, puis qu'il a toûjours esté beaucoup plus ardent & plus hardy que luy pour en acquerir : Et vn Tubeuf, qui de petit Commis du Mareschal Desfiat est deuenu en peu d'années Intendant des Finances, President des Comptes, & aussi riche qu'il est grand joüeur. Ie serois trop long si ie voulois nommer tous ceux qui ont fait comme en vn moment tant de fortunes prodigieuses, & ce grand nombre de Partisans & de Traittans sortis de la lie du peuple, dont les noms n'ont esté connus que par la somptuosité de leurs festins, le luxe de leur train & de leurs meubles, la magnificence de leurs bastimens, & les cris qu'ont poussez iusques au ciel les aisez la plus part mal-aisez, dont ils ont rauy le bien, & tant de pauures officiers qu'ils ne se sont pas contentez de priuer entierement de leurs gages par des taxes continuelles: mais qu'ils ont mesme reduits à s'enfuyr & à se cacher pour conseruer leur liberté, en les voulant contraindre par vne barbarie inimaginable, de payer sur leur autre bien encore d'autres taxes, qu'ils ne pouoient prendre sur leurs gages, parce qu'ils n'en jouïssoient plus.

Voila au vray en quel estat estoient les Finances lors de la mort du feu Roy. Voyons maintenant de quelle sorte elles ont esté depuis administrées. On ne sçauroit sans injustice accuser la Reyne d'auoir eu dessein d'amasser de grands tresors durant sa Regence, puis qu'au contraire chacun sçait qu'elle doit beaucoup, & qu'elle n'a pû acheuer l'Eglise du Val-de-Grace, qui est le seul bastiment qu'elle a entrepris. Mais le Cardinal Mazarin estant entré auec vne authorité absoluë dans le ministere, & ayant trouué les affaires du Roy dans la necessité où tant de voleries les auoient reduites : fit-il par l'establissement d'vne bonne Chambre de Iustice (ie dis bonne à la difference de ces autres Chambres, non pas de Iustice, mais d'iniustice, que nous voyons si souuent auparauant, & qui ne seruoient qu'à authoriser les crimes au lieu de les chastier)

Fit-il, dis-ie, par l'establissement d'vne bonne Chambre de Iustice, remettre dans les coffres du Roy, pour le soustien de l'Estat & le soulagement du peuple, ce que ces sangsuës auoient desrobbé? Abolit-il le luxe que ces volleurs auoient introduit, & qui a causé vn luxe general, par la peine que chacun auoit de souffrir que des gens de neant parussent si fort au dessus d'eux? Et enfin choisit-il pour Sur-Intendant vn si homme de bien, si homme d'honneur, & qui eust les mains si pures, qu'il peust autant par son exemple que par sa probité & par ses soins, apporter des remedes aux maux que ses predecesseurs auoient faits? Au contraire: il se rendit le protecteur de ces harpies. Il fit des principaux d'entr'eux ses familiers auec lesquels il passoit les nuicts à iouër grand ieu: ce qui est vn crime, & vn grand crime à ceux qui sont employez dans les Finances. Il souffrit que par vne auarice infame, des personnes des plus qualifiées de la Cour & des Officiers des Cours Souueraines, fussent leurs associez dans les prests, & dans les prests sur prests, qui estoit vne vsure iusques alors inoüye. Il rencherit encore sur ce luxe general, en ne se contentant pas du superbe Salon que le Cardinal de Richelieu auoit fait bastir pour ses comedies; mais en le faisant rompre en partie, pour donner place aux immenses machines de cette ennuyeuse Comedie, qui cousta cinq cens mille francs au Roy de l'argent du peuple, & il fit vn bastiment pour ses cheuaux, dont la magnificence surpasse celle des palais des Princes. Enfin, pour couronner toutes ces belles reformations, il choisit pour Sur-Intendant, le plus vicieux, le plus insolent & le plus hardy volleur, qui fust en France, en mettant Demery dans les Finances. Cét homme dont le pere estoit vn paysan d'vn village de la Republique de Syene nommé Particelle, duquel il portoit le nom, dont le frere auoit fait amende honorable à cause d'vne banqueroute à laquelle il auoit part, & que chacun sçauoit auoir esté tout prest d'estre pendu à Tours en 1619. pour des malversations qu'il auoit faites dans la charge de Controlleur de l'Argenterie, ioignant à ses débordemens publics & à son audace sans pareille, vne cruauté si impitoyable, qu'il rioit en écorchant tout le monde, porta les esprits dans le desespoir.

C'est là la source la plus apparente de nos malheurs, & l'vn des plus grands crimes du Cardinal, quoy que ie n'ignore pas que le Trafic sacrilege des Benefices qu'il a estably, iusques à donner à des seculiers, & mesmes à des gens d'espée ses domestiques, des pensions sur des Eueschez & Archeueschez ne soit encore beau-

coup plus grand deuant Dieu, puis que c'est distribuër à des layques comme vn bien profane, le patrimoine sacré de Iesus-Christ.

Mais voyons la suite. Le Parlement dont la lascheté auoit esté telle que de n'oser durant ces quatre premieres années de la Regence, faire vne seule remonstrance au Roy & à la Reine touchant ces extremes desordres, quoy, que son deuoir l'y obligeast, voyant que Demery vouloit toucher à ses gages, se réueille; fait par la consideration de son interest ce que la consideration de son honneur n'auoit pas esté capable de luy faire faire; s'assemble; donne l'Arrest d'vnion auec les Compagnies Soueraines; excite les autres Parlemens; & par vne audace criminelle ne pretend rien moins que de s'eriger, sinon de nom, au moins par effect, en tuteur des Rois. En quoy ie n'entens nullement parler de ceux qui ne s'estant iamais departis du respect qu'ils doiuent à leur Souuerain, ont gemy en leur cœur, & tesmoigné sur leur visage & dans leurs aduis, la douleur qu'ils ressentoient de l'estrange égarement de leurs Confreres; mais de ceux qui font gloire de porter cét infame nom de Frondeurs, qui sera en horreur à toute la posterité, & dont Broussel est le Patriarche.

Le Coadiuteur de Paris dont l'ambition n'a point de bornes, ne pouuant se resoudre d'attendre que le temps l'eleuast à la dignité, que sa naissance, son esprit, & sa charge pouuoient iustement luy faire esperer, fut rauy de rencontrer cette occasion. Et ainsi au lieu de ietter de l'eau pour tascher d'esteindre le feu qui s'allumoit dans cette capitale du Royaume, qui doit vn iour estre son siege, il y ietta de l'huile pour en accroistre l'embrasement: & a enfin reüssi si heureusement, ou pour mieux dire si malheureusement dans son dessein, qu'il a esté honoré de cette pourpre qui le des-honore, estant teinte, comme elle est, du sang qui inonde auiourd'huy la France par cette cruelle guerre ciuile, dont il est l'vne des principales causes, & faisant voir par l'vn des plus pernicieux exemples qui fut iamais, que cette eminente dignité, au lieu d'estre en sa personne la recompense d'vn grand seruice, est la recompense d'vn grand crime.

Ce seroit icy le lieu de parler des Barricades & du siege de Paris. Mais comme ils ne sont que trop connus de tout le monde par les malheureux effects qu'ils ont produits, il me suffira de dire, que peu de gens ont remarqué ce me semble, que le Roy n'en voulant qu'au Parlement, & non pas à Paris, ils n'eurent en effect pour cause, que ce que Paris prit la querelle du Parlement contre le Roy.

Apres que ce grand orage fut passé, & qu'il sembloit qu'on deust iouyr de quelque calme, ceux qui ne pouuoient esperer d'arriuer promptement que par le trouble au but ou leur ambition les portoit, s'aduiserent de l'affaire de Ioly, & choisirent la Boulaye pour exciter sous ce pretexte, par vn crime qui meritoit mille roües, vne sedition generale dans Paris. Monsieur le Prince tesmoigna chaleur pour le chastiment des coupables, & demãda iustice pour luy-mesme, sur l'opinion qu'il eut auec beaucoup d'aparence, qu'apres auoir manqué le dessein d'exciter vne sedition, ils l'auoient voulu faire assassiner. C'est icy où ceux qui viendront apres nous auront peine à croire, que la trahison & la perfidie ait pû aller aussi auant que le Cardinal fut capable de la porter. Car en mesme temps qu'il tesmoignoit d'estre entierement attaché à Monsieur le Prince depuis s'estre accommodé auec luy par l'entremise de Monsieur le Duc d'Orleans, & l'animoit à perdre le Coadjuteur, dont il se declaroit l'ennemy mortel, en approfondissant l'affaire de la Boulaye & l'assassinat qu'il croyoit auoir esté entrepris contre sa personne, il traittoit en ce mesme temps auec le Coadiuteur, & tous les autres ennemis iurez de Mõsieur le Prince; pour arrester Monsieur le Prince: & huict iours auparauant sa detention, qui estoit resoluë il y auoit desia quinze iours & qu'on cherchoit à tous momens l'occasion d'executer, il luy donna vn escrit de sa main & signé de luy, aux asseurances duquel il estoit absolument impossible de rien adiouster. Ainsi lors que Monsieur le Prince auoit suiet de se croire le mieux à la Cour, puis qu'il n'auoit acquis la haine des peuples, que pour auoir seruy le Roy durant le siege de Paris, il se trouue dans le Bois de Vincennes, par vn effect de la sincerité & de la iustice de ce Ministre: & vne amnistie generale pour la Boulaye & ses adherans iointe mesme à des recompenses, fut aussi vn illustre tesmoignage de l'équité & de la prudence de sa politique.

Vne prison si iniuste, & dont toutes les fausses couleurs que le Cardinal employa dans cette Lettre de cachet, qu'il tiroit vanité d'auoir faite, ne peurent souffrir la lumiere du Soleil sans disparoistre aussi-tost; excita vne plainte si generale contre luy, qu'apres le retour du Roy du voyage de Guyenne, il fut contraint de s'en aller: & la liberté de Monsieur le Prince fut resoluë à des conditions qui ne luy estoient pas des-agreables, quoy qu'elles fussent tres-auantageuses pour le Roy. Mais par vn aueuglement & vne imprudence inimaginable, le Cardinal deuança les Deputez de sa Maiesté qui alloient au Havre les luy porter, & le mit en liberté

sans

sans aucunes conditions : ce qui a esté l'vne des principales causes des malheurs dans lesquels nous sommes maintenant, ainsi que la suitte le fera voir.

Iusques alors Monsieur le Prince non seulement n'auoit rien fait d'indigne de la grandeur de sa naissance: mais il l'auoit encore surpassée par la grandeur de ses actions. Il auoit porté la terreur du nom François par tout où il auoit porté les armes du Roy. Il pouuoit compter ses Campagnes par le gain des plus grandes batailles qui ayent esté données, & par la prise des plus fortes places qui ayent esté assiegées de nostre siecle. Il passoit dans tout le Septentrion pour vn autre Roy de Suede, & dans tout le reste de l'Europe, pour le plus heureux, le plus vaillant, & le plus grand Capitaine du monde : Et enfin pour comble de gloire il faisoit gloire d'vne inuiolable fidelité enuers son Roy, & d'vne ardente passion enuers sa patrie.

Mais par vn changement non moins estrange & deplorable, que criminel & funeste, cét Astre qui lançoit de toutes parts les rayons d'vne si viue lumiere, est comme tombé du firmament dans vn abysme d'aueuglement & de tenebres. Monsieur le Prince au lieu de ne penser qu'à iouïr d'vne reputation dont sa prison auoit encore rehaussé l'éclat & le lustre : Au lieu de ne penser qu'à reconnoistre par de nouueaux seruices l'extreme obligation qu'il auoit au Roy, de luy auoir donné le gouuernement de Guyenne qui vaut trois fois celuy de Bourgongne qu'il auoit auparauant: Au lieu de ne penser qu'à contraindre par de nouueaux trophées nos ennemis de consentir à vne paix, qui ne luy auroit pas esté moins glorieuse, qu'vtile & honorable à la France : on le vid se retirer de la Cour : aller en Berry : passer en Guyenne : allumer la guerre de tous costez: se saisir de l'argent du Roy : surprendre ses places: oublier iusques à vn tel poinct sa qualité de Prince du Sang de France, l'oseray-ie dire, & le croira-t'on vn iour ? que de flechir le genoüil deuant l'Espagne: rechercher son assistance pour faire la guerre à son Maistre, à son bien-facteur, à son Roy : deuenir client & pensionnaire de celuy dont il foudroyoit auparauant les armées: establir dans Bourg & dans la Guyenne ceux qu'il auoit forcez dans Thionuille, dans Dunquerque & dans tant d'autres places du Luxembourg & de la Flandre : Et pour comble de transport & de fureur, implorer le Demon à son secours, en implorant celuy de Cromvvel, ce demon sorty de l'enfer pour tremper dans le sang de son Roy & d'vn des meilleurs Rois du monde, ses mains

parricides & sacrileges, ce Mahumed de nostre siecle, qui en renuersant toutes les Loix diuines & humaines fait le Prophete, & affecte de viure comme vn simple particulier, lors qu'il est en effet l'vsurpateur & le tyran de l'Angleterre.

Voilà ce qu'a fait Monsieur le Prince, sans que ny la crainte de Dieu qui tonne sur la teste des ingrats & des rebelles: ny la crainte de ternir deuant les hommes toute la gloire de ses actions passées: ny la crainte de rendre son nom incomparablement plus odieux à toute la posterité, que ne l'est encore auiourd'huy celuy de Charles de Bourbon, ait peu destourner son esprit du dessein qu'il auoit formé par vne ambition inconceuable, de se rendre Maistre absolu d'vne grande partie du Royaume.

Chacun sçait qu'il prit pour pretexte d'vn tel crime, que le Cardinal, qui estoit alors hors de France, deuoit reuenir. Comme si quand il auroit desia esté de retour, il n'eust pas deu se contenter de se retirer dans son gouuernement ou dans l'vne de ses places, pour representer de là au Roy le tort qu'il se seroit fait en le rappellant, plustost que de se seruir de son gouuernement & de ses places, pour mettre le feu dans le Royaume, pour appeller les Estrangers à sa ruïne, & pour causer ces maux sans nombre, dont ceux que nous voyons sont vne partie.

Le Roy par vn tres-sage Conseil va en Berry: s'asseure de Bourges: bloque Montrond, & s'auance iusques à Poictiers. L'approche de sa Majesté ne fut pas neantmoins capable d'arrester l'audace de Monsieur le Prince, les vastes esperances qu'il auoit conceuës luy faisant croire qu'il pouuoit tout entreprendre. Et ainsi au lieu de ceder à la presence de son Maistre, il osa attaquer Coignac presqu'à sa veuë : Mais il connut par la sorte dont le Comte de Harcour luy fit leuer ce siege : par la maniere dont il le poussa à Thonnay-Charante; & par la promptitude auec laquelle il le contraignit de porter dans la Guyenne la guerre qu'il auoit promis auec tant de brauade & de pompe à ces rebelles par eminence de Bordelois, de porter à cent lieuës d'eux. Il connut, disie, que s'il estoit le mesme Capitaine, il ne commandoit plus les mesmes Soldats : que s'il estoit le mesme General, il n'estoit plus à la teste des mesmes armées, de ces armées victorieuses des plus belliqueuses nations du monde. Il connut la difference qu'il y a de combattre pour le seruice de son Roy, sans rien craindre que de ne rencontrer pas des occasions assez perilleuses pour luy tesmoigner sa fidelité, ou de sentir sa conscience bourrelée de mille re-

mords, & d'auoir continuellement deuant les yeux l'image affreuse d'vne prison, si le sort des armes luy estoit contraire. Il éprouua à Miradoux, à la loüange immortelle de ces deux braues Regimens Champagne & Lorraine, qu'vn village pouuoit sans estre forcé tenir durant quatorze iours, contre celuy qui n'en auoit employé que treize à prendre Dunquerque.

Ainsi Monsieur le Prince apres la leuée de ce siege estoit prest de se voir reduit, ou à implorer la misericorde du Roy; ou à receuoir la honte mille fois pire que la mort, d'aller augmenter dans Madrid le nombre des Courtisans du Roy d'Espagne. Mais il trouua son azile dans Paris par le moyen du retour du Cardinal à la Cour, dont il me faut parler maintenant, & dont ie ne sçaurois parler qu'auec des soûpirs meslez de larmes.

L'esloignement de ce malheureux Ministre confirmé par diuerses Declarations du Roy verifiées, auoit donné vne telle ioye à toute la France, qu'excepté ces furieux Bordelois, & ceux qui estoient particulierement deuoüez à Monsieur le Prince, tout le reste estoit demeuré dans le deuoir: & le Parlement de Paris, nonobstant la cabale que Monsieur le Prince y a tousiours entretenuë, auoit verifié la Declaration qui le noircit du crime de leze Maiesté. Ainsi le Roy estoit sur le point de chastier hautement sa rebellion: de restablir glorieusement son authorité: de rendre le calme à son Estat; & de faire en suitte vne paix generale tres-aduantageuse: si d'vn costé les artifices de Monsieur le Prince, qui durant qu'il declamoit le plus contre le Cardinal, & prenoit pour pretexte de sa reuolte le dessein de son retour negotioit auec luy par Gouruille qui l'alla trouuer à Cologne, afin de le porter à reuenir: & si d'vn autre costé la Princesse Palatine, le Mareschal du Plessis, Senetaire le pere, & quelques autres personnes de la Cour, n'eussent par vne lasche complaisance & par vn pur mouuement d'interest particulier, fortifié la Reyne dans le dessein de le rappeller, sous pretexte de maintenir l'authorité du Roy, & en luy alleguant pour cela l'exemple de la faute qu'auoit faite le feu Roy de la Grand Bretagne, en abandonnant le Comte de Statfortd à la fureur du Parlement d'Angleterre: quoy que cét exemple soit tres-different de celuy dont il s'agit, par ce que ce Vice-Roy d'Irlande auoit toutes les bonnes qualitez qui manquent au Cardinal: qu'il estoit si innocent, que ses ennemis, qui estoient ses Iuges, furent reduits pour trouuer quelque couleur à le condamner, de faire par vne iniustice & vne illusion abominable à la Iustice, vne

loy toute nouuelle, qu'ils reuoquerent aussi-tost apres qu'il fut iugé, & qu'au lieu qu'ils vouloient à quelque prix que ce fust auoir sa teste, chacun demeuroit d'accord que le Roy pouuoit permettre au Cardinal non seulement de demeurer en lieu de seureté; mais de iouïr de tous ses benefices & de tout son bien.

Monsieur le Duc d'Orleans, qui iusques alors n'auoit point voulu s'engager dans les interests de Monsieur le Prince, fut si extremement touché d'apprendre que le Cardinal se mettoit en estat de reuenir, qu'il se resolut, bien qu'auec vne extreme repugnance (car il faut rendre ce tesmoignage à la verité) de signer l'vnion auec Monsieur le Prince. Mais il laissa passer le Cardinal, au lieu de l'en empescher comme il l'auroit pû faire, s'il fust monté à cheual auec ce qu'il auroit fort facilement rassemblé dans vne telle rencontre, & ce qu'il auoit desja des troupes entretenuës sous son nom, quoy qu'en effect elles soient au Roy; lesquelles il ioignit depuis sous le commandement de Valon à celles de Monsieur le Prince commandées par Tauannes, & à celles des Espagnols commandées par Clichan, dont les Ducs de Beaufort & de Nemours furent Generaux.

Le Parlement de Paris sçachant le Cardinal à la Cour, surceoit pour vn mois l'effect de la Declaration qu'il auoit verifiée contre Monsieur le Prince: ce qui est vne entreprise sur l'authorité du Roy, dont on ne pourroit assez s'estonner, si elle n'estoit encore moins considerable que la hardiesse qu'il eut de luy donner place sur les Fleurs de Lys, quoy que declaré criminel de leze Maiesté, quoy que portant l'escharpe rouge, & quoy que faisant trophée de l'enleuement d'vn quartier des Troupes du Roy, qu'il vouloit faire passer pour vne bataille generale remportée sur son armée. Le seul President de Bailleul eut le courage de luy dire qu'il s'estonnoit qu'il osast ainsi prendre sa place. Mais s'il se mit en deuoir de soûtenir par cette action l'honneur de la Compagnie qu'il presidoit, l'insolence que nombre de factieux eut de luy faire vne huée que de petits escoliers auroient eu honte de faire dans vne classe, fit voir combien cette mesme Compagnie degenere maintenant de la gloire de ses predecesseurs; dont il ne faut pas s'estonner, puis que cette malheureuse Paulette qui expose au plus offrãt & dernier encherisseur le pouuoir de iuger souuerainement de nos biens, de nostre honneur & de nos vies, fait entrer dans ces charges qui deuroient estre la recompense du sçauoir & de la vertu, des personnes la plus part de tres-petite naissance & de nul merite,

ou

ou de ieunes gens qui surpassent les Courtisans en beaux habits, en belles liurées, & en toutes sortes de dissolutions : qui font gloire de paroistre auec plus de galans & de point de Gennes, & plus poudrez & plus frisez que des femmes, au cours, au bal, à la comedie, dans les palais des Altesses, & dans ces Academies où les cartes & les dez sont les Liures qu'ils estudient pour apprendre à bien rendre la iustice, & les impietez & les blasphemes, les dicts & les paroles notables de ces Sages, non pas de l'ancienne Grece, mais de la nouuelle France.

I'espere que ceux qui liront cecy pardonneront bien cette petite digression à la douleur qui me presse, de voir ainsi à la honte de nostre siecle toutes les loix renuersées par ceux qui deuoient les maintenir: de voir que de ieunes escoliers si ignorans que nul particulier ne les voudroit prẽdre pour arbitres d'vne affaire de vingt escus, deuiennent au sortir du college, auec vne peau de parchemin qui leur en couste quarante mille, les arbitres de la fortune de tout le monde ; & que leur presomption va iusqu'à se croire plus capables de decider les affaires les plus importantes de l'Estat, que n'auroient fait les Silleris, les Villeroys, & les Ieannins, apres auoir passé toute leur vie à s'instruire de la veritable politique dans les negotiations, les ambassades, & les plus importans emplois, que les plus grandes affaires des plus grands Estats puissent fournir aux plus grands Ministres.

Mais pour reprendre la suitte de mon discours. Comme lors que le Cardinal estoit hors de France, Monsieur le Prince auoit toûjours negotié auec luy; aussi n'a-t'il point discontinué depuis son retour: ce que nul de ceux qui sont tant soit peu informez de ce qui se passe ne peut ignorer. Mais parce qu'autant que Monsieur le Prince est attaché à ses interests: autant Monsieur le Duc d'Orleans proteste de n'en auoir point : & qu'ainsi S. A. R. ne desire pas moins que le Cardinal se retire, que Monsieur le Prince l'apprehende, à cause qu'il perdroit par là le pretexte qu'il luy importe si fort de conseruer, pour en profiter dans toutes les rencontres qui s'offriront à son ambition demesurée; il n'a pas esté au pouuoir de Monsieur le Prince d'executer son traitté quelque passion qu'il en eust. Mais lors que le Duc de Lorraine est venu à la priere de Monsieur le Duc d'Orleans, pour sauuer ce qu'ils auoient de Troupes dans Estampes, dont la perte estoit sans cela ineuitable, il s'est bien gardé de luy rendre Clermont & Stenay, parce qu'il l'auroit obligé par là de s'attacher aux interests de Monsieur le Duc d'Or-

leans & aux ſiens : ce qui auroit contraint le Cardinal de s'en aller, & luy auroit fait perdre non ſeulement ces deux Places, mais les aduantages incomparablement plus conſiderables qu'il veut retirer, en conſentant que le Cardinal demeure, ou que s'il s'éloigne ce ne ſoit que pour peu de temps, & ſeulement pour la forme.

Ainſi le Duc de Lorraine voyant qu'il auoit rendu à Monſieur le Duc d'Orleans, par la leuée du ſiege d'Eſtampes, dont il a eſté en effet la ſeule cauſe, l'aſſiſtance qu'il auoit deſirée de luy : & qu'il falloit ou donner bataille au Mareſchal de Turenne qui eſtoit tout preſt de l'attaquer, ou executer le Traitté qu'il auoit fait auec le Roy de ne ſe meſler plus des affaires des Princes, & de ſortir de France dans quinze iours, lors que le ſiege d'Eſtampes ſeroit leué, il prit le party qu'il auroit fallu auoir perdu l'eſprit pour ne pas prendre, qui eſtoit de ne point hazarder vn combat, parce que s'il luy euſt eſté des-auantageux, comme il y auoit grande apparence, il euſt perdu en perdant ſon armée la ſeule choſe qui le rend conſiderable, n'ayant plus ny Eſtat ny Places : & que s'il l'euſt gagné ce n'auroit pû eſtre qu'auec vne ſi grande perte, que ce qui luy ſeroit reſté de Troupes dans vn païs eſtranger (pour ne pas dire ennemy, puis que la folie de Paris a eſté telle que de le receuoir auec des acclamations publiques, lors que ſon armée deſoloit ſes campagnes auec des cruautez imaginables) le rendoit ſi peu conſideré de ceux meſmes, pour leſquelles il auroit hazardé toute ſa fortune, qu'ils luy auroient donné la loy, apres les auoir tirez de l'eſtat où ils eſtoient de ne pouuoir éuiter de la receuoir du Roy leur maiſtre.

La retraite du Duc de Lorraine, l'arriuée du Mareſchal de la Ferté aupres du Roy auec quatre mil hommes, & la foibleſſe des troupes des Princes augmentant le deſir & l'impatience de Monſieur le Prince de voir ſon traitté auec le Cardinal executé, il accorde de tout ſon cœur qu'il demeure. Mais Monſieur le Duc d'Orleans inſiſte à vouloir qu'il s'en aille, & ne veut point s'engager par eſcrit à conſentir qu'il reuienne dans quelque temps. Le Cardinal au contraire croyant que l'eſtat des choſes luy eſt fauorable s'opiniaſtre à ne point s'éloigner du tout : La Reyne fortifie le Roy dans ce ſentiment : leur Maieſtez viennent de Melun à S. Denys auec toute l'armée, & on fait vn pont de bateaux ſur la Seine, ce qui donna l'alarme aux troupes des Princes qui eſtoient à S. Cloud & à Poiſſy.

Cette approche du Roy faiſant apprehender à M. le Prince

que les seruiteurs de sa Maiesté dans le Parlement ne reprissent cœur, il ne fut pas fasché que pour les intimider, on les maltraitast comme on fit au sortir de la grand' Chambre : Et Monsieur de Beaufort ce grand Heros, autrefois l'Idole de Paris, joüant plutost le personnage d'vn Brasseur de biere & d'vn Arteuelle que non pas celuy d'vn Prince, commanda aux coquins qui auoient fait toute cette esmeute de se trouuer l'apresdisnée à la place Royale, où s'estant rendus au nombre de trois ou quatre mille, il les alla haranguer auec son eloquence ordinaire, qui luy reüssit si bien, qu'ils ne manquerent pas le lendemain au sortir de l'assemblée du Parlement de faire de si belles descharges sur des Presidens au Mortier & des Conseillers, qu'ils en rendirent quelques-vns vaillans malgré eux pour se sauuer, & apprirent aux autres, qu'on peut courir autant de fortune au milieu des ruës de Paris, que dans vne grande bataille.

Voila sincerement & en peu de mots l'estat des affaires iusques à la fin de Iuin 1652. que i'escris cecy, & les principales causes de nos malheurs. La dissipation & les maluersations des Finances : la mauuaise conduite & la foiblesse du Cardinal Mazarin : les cabales & les intrigues du Cardinal de Rets : les entreprises & les attentats du Parlement, ont fourny de suiet & de moyens pour commencer à ébranler l'authorité Royale qui est la baze & fondement de l'Estat : l'ambition effrenée de Monsieur le Prince a ioint vne guerre ciuile à vne guerre estrangere : la trop grande facilité, pour ne pas dire le manque de vigueur de Monsieur le Duc d'Orleans, a perdu les occasions d'esteindre ce feu dans sa naissance, soit en empeschant M. le Prince de prendre les armes, ou en se declarant son ennemy s'il les prenoit ; soit en s'opposant au retour du Cardinal, ou par la force, au passage des riuieres, ou par la fermeté de ses Conseils, en se rendant à Poictiers aupres du Roy : la flatterie de quelques Courtisans interessez a fortifié & fortifie encore auiourd'huy, par vn crime detestable & contre leur propre conscience, l'esprit de la Reyne a cōseruer ce Ministre fatal à la France, malgré les vœux de toute la France: & enfin la Reyne par vne fausse persuasion de maintenir l'authorité du Roy son fils, met en proye le Royaume du Roy son fils, & ces conquestes qui nous ont cousté tant de sang & de millions, en abandonnant les vns à l'inuasion de nos ennemis, & en abandonnant l'autre à la fureur des armes estrangeres, & à la rage des nostres propres.

C'est icy où j'auouë que les paroles me manquent : & Dieu me

garde de les égaler à mon suiet. Il faudroit estre vn Demon pour pouuoir auec vn charbon tiré de l'enfer, faire vn crayon qui fut capable de representer toutes les horreurs, toutes les inhumanitez, tous les meurtres, tous les violemens, toutes les impietez, & tous les sacrileges que commettent toutes ces armées, qui ne sont plus composées d'hommes, mais de Demons. Et quand ie ne serois pas Chrestien, & par consequent tres-persuadé des chastimens épouuantables de l'autre vie, il me suffiroit de croire vn Dieu, pour ne pouuoir douter, que rien ne l'empesche d'exterminer tous ces tygres impitoyables & ces scelerats d'vne maniere terrible, que parce que des crimes si monstrueux ne sçauroient estre punis que par des supplices eternels.

Que tous ceux qui ont contribué à cette guerre, qui la fomentent, qui la soustiennent; & qui pouuant empescher les desordres abominables qu'elle cause ne le font pas, iugent donc, s'ils croyent vn Dieu, quels chastimens ils doiuent attendre de sa iustice.

Que le Cardinal Mazarin qui est le sujet de cette sanglante tragedie, & pour lequel ie proteste sur mon salut n'auoir ny auersion ny haine particuliere, non plus que contre aucun de tous ceux dont ie parle dans ce discours, ne croye pas mal employer vne heure de temps, pour faire vne reflexion serieuse du compte qu'il luy faudra rendre vn iour deuant le tribunal redoutable de Iesus-Christ (ce qui sera peut estre plustost qu'il ne pense) & ce qu'il pourra respondre lors que ce nombre innombrable de pauures, de vefues, d'orphelins, de femmes, de filles, & de Vierges consacrées à Dieu, auec vne voix mille & mille fois plus forte que celle du sang d'Abel, l'accuseront d'estre la principale cause de leur ruine totalle, de la mort cruelle de leurs maris, de la fin tragyque de leurs peres & de la perte irreparable de leur honneur : lors que tant de Prestres l'accuseront d'auoir esté cause qu'ils ont esté arrachez du pied des Autels, chassez de leurs Eglises, pillez, massacrez, ou rendus errans & vagabons, & reduits auec tout ce pauure peuple que Dieu auoit sousmis à leur conduite, à mener vne vie si deplorable, qu'ils s'estimeroient heureux de la finir en se donnant la mort, si les loix du Christianisme le pouuoient permettre : & enfin lors que le sang mesme de Iesus Christ l'accusera, qu'il a esté cause qu'on la traitté d'vne maniere dont l'horreur faisant glacer le mien dans mes veines, ne me permet pas de representer les sacrileges plus que diaboliques.

Mais quand le Cardinal ne seroit pas Chrestien comme il est;

quand

quand il ne seroit point touché de l'apprehension des iugemens de Dieu, peut-il bien vouloir passer pour coupable aux yeux de toute l'Europe & de tous les siecles à venir, de la plus haute ingratitude qui fut iamais, en refusant de se retirer auec seureté & auec la jouïssance de tout son bien, pour faire cesser les maux de la France à laquelle il doit toute sa grandeur & sa fortune? Peut il estre si insensible aux interests de nostre ieune Monarque, pour lesquels il est obligé par tant de bien-faits d'auoir encore plus de passion que s'il estoit né son suiet, que de ne vouloir pas, non seulement par sa retraite; mais aux despens de sa propre vie, s'il en estoit besoin, procurer le calme & le repos à son Estat? Et en fin peut-il estre si méconnoissant des extremes obligations qu'il a à la Reyne, que de vouloir en s'opiniastrant à demeurer, faire que le Roy luy reproche vn iour, comme il le luy reprocheroit sans doute, que par le plus méchant conseil qui fut iamais, elle l'auroit porté à preferer aux vœux de tout son Royaume & au salut de son Estat, la conseruation d'vn Ministre, que la haine generale conceuë contre luy rend desormais incapable de le bien seruir, quand il seroit le plus grand Ministre du monde? Car ne seroit-ce pas preferer la conseruation du Cardinal au salut de l'Estat, que d'accorder à Monsieur le Prince pour le maintenir en effect, quoy qu'on l'éloignast pour peu de temps en apparence, les conditions dont on sçait qu'ils sont demeurez d'accord ensemble, & qu'il importe extremément d'examiner, afin que les Peuples, & particulierement Paris ouurent les yeux, pour connoistre iusques à quel point les Grands se iouënt d'eux, & de quelle sorte ils sacrifient à leurs interests & à leur ambition, leur repos, leurs biens, & leurs vies.

Au lieu de se contenter de remettre à Monsieur le Prince par vne amnistie les plus grands crimes que puisse commettre vn sujet contre son Roy, & vn Prince contre le Monarque du sang duquel il a l'honneur d'estre descendu.

On luy donne des millions par cét infame Traitté, parce qu'il en a reçeu du Roy d'Espagne; & qu'il a pris tout ce qu'il a pu rauir de l'argent du Roy.

On luy donne le Gouuernement de Prouence pour Monsieur le Prince de Conty son frere, par ce que Monsieur le Prince de Conty a commencé de se faire connoistre, & continuë de se signaler par la rebellion & par la reuolte.

On luy donne le Gouuernement d'Auuergne pour le Duc de Nemours, par ce que le Duc de Nemours n'a point de honte de deuoir à Monſieur le Prince pour auoir manqué à ſon deuoir, ce qu'il deuoit attendre du Roy s'il ſe fuſt acquitté de ſon deuoir.

On luy donne le Baſton de Mareſchal de France & la Lieutenance generale de Guyenne pour Marchin, cét infame deſerteur, ce traiſtre, qui ayant eſté honoré par le Roy de la charge de Vice-Roy de Catalogne, ſi éleuée au deſſus de la baſſeſſe de ſa naiſſance, a en effect liuré la Catalogne au Roy d'Eſpagne, non ſeulement en l'abandonnant dans le temps où elle auoit le plus beſoin d'aſſiſtance; mais en débauchant tout ce qu'il a pû des Troupes de ſa Maieſté qu'il commandoit, pour les amener à Monſieur le Prince: ce qui ſeroit vn exemple plus preiudiciable à l'Eſtat que la perte de toute vne prouince.

On luy donne vn autre Baſton de Mareſchal de France, ou la dignité de Duc & Pair à ſon choix, pour Doignon ce petit cadet de S. Germain Beaupré, parce que tenant de la trop grande bonté du Roy Brouage & d'autres gouuernemens, dont vn Prince qui ſe ſeroit ſignalé par des ſeruices tout extraordinaires ſe ſeroit eſtimé trop bien recompenſé, il a par vne perfidie deteſtable, & que nul ſupplice ne peut expier, employé en faueur de Monſieur le Prince les places & les vaiſſeaux du Roy contre le Roy meſme, & parce qu'il traitte auec Cromvvel, ce qui eſt le crime des crimes.

On luy donne des Lettres de Duc & Pair de France pour Monteſpan, parce qu'il ne ſe peut rien adiouſter à ſon infidelité enuers ſon maiſtre.

On luy donne aſſeurance de cent mil eſcus pour le Duc de la Rochefoucaut, parce que pour le ſeruir il n'a perdu aucune occaſion de deſſeruir ſon Souuerain.

On reſtablit à ſa priere le Preſident de Maiſons dans la charge de Sur-Intendant des Finances, parce qu'il l'a exercée auec tant de ſuffiſance & de probité, qu'il a reparé en fort peu de temps les breches que ſes grandes pertes au ieu, & les immenſes deſpenſes de ſa royale maiſon de Maiſons, auoient faites en ſon bien.

On donne en ſa faueur vne grande ſomme au Preſident Viole, parce qu'il a eſté Frondeur enragé dans Paris, Chef du Conſeil des factieux endiablez de Bordeaux, & Sur-Intendant des

Finances pillées & rauies à force ouuerte dans les receptes du Roy.

Et on luy accorde encore d'autres conditions non moins honteuses, & mesme pour des femmes, que i'aurois honte de rapporter.

Cela se peut-il nommer vn accommodement de Monsieur le Prince auec le Roy? Et ne seroit-ce pas plustost vn veritable partage de l'Estat fait entre le Roy & Monsieur le Prince? puis qu'il deuiendroit par ce moyen Duc de Guyenne, Comte de Prouence: maistre non seulement des places qu'il tient des-ia, mais de toutes celles qu'il feroit conseruer à ceux qui ont merité par leur des-obeïssance de les perdre auec la vie; Distributeur des Gouuernemens de Prouinces, des Duchez & Pairies, des Offices de la Couronne; & de tant de charges importantes; Egalement puissant sur la terre & sur la mer; En pouuoir de se vanger de ceux de toutes ces grandes prouinces sur lesquelles s'estendroit sa domination, qui n'ont pas suiuy son party; Et en estat de recommencer quand il luy plairoit sous le mesme pretexte du Cardinal, ou sur quelqu'autre vne nouuelle reuolte auec dautant plus d'auantage, que cét exemple mille fois plus pernicieux qu'on ne sçauroit croire, de donner à l'infidelité & au demerite les recompenses qui ne sont deuës qu'à la fidelité & au merite, attireroit à luy tous les méchans, dont le nombre n'est que trop grand dans vn siecle aussi corrompu qu'est le nostre, & decourageroit tous les gens de bien. Ce qui le rendroit si formidable par luy-mesme, qu'y ioignant encore le secours qu'il pourroit tirer des Espagnols ses fideles alliez, qui apres auoir éprouué que l'vnion de nos forces a porté leur Monarchie iusques sur le bord du precipice, ne perdront iamais d'occasion de nous ruïner en nous diuisant; on pourroit dire auec verité qu'il n'y auroit pas seulement pour vn Roy en France; mais qu'il y en auroit deux, dont cét vsurpateur & ce tyran qui regneroit au delà de la riuiere de Loire, pourroit exciter à toute heure vne nouuelle guerre au Roy legitime, & allumer dans tout le reste de ses Prouinces vn feu semblable à celuy qui embrase maintenant Paris, & qu'il entretient & qu'il augmente auec tant de soin, pour faire tourner les choses au poinct qu'il desire.

Le remede à vn mal si redoutable, & dont la seule pensée donne de l'horreur à ceux qui n'ont pas perdu auec le iugement l'a-

mour de leur propre salut & de leur patrie, estant d'éloigner de bonne foy & pour iamais le Cardinal, puis que cela estant Monsieur le Prince ne sçauroit pretendre que l'abolition du crime qu'il a commis par sa reuolte, & que leurs Maiestez seront receuës dans Paris & dans toutes les autres villes du Royaume non seulement auec les respects qui leur sont deubs; mais auec des larmes de ioye & tous les applaudissement imaginables: seroit-il bien possible que la Reyne par vn aueuglement prodigieux, & en se laissant flatter à ces personnes qui ne se soucient pas que tout se perde, pourueu qu'ils trouuent dans la ruine publique l'establissement de leur fortune particuliere, voulust pour retenir le Cardinal abandonner les interests du Roy son Fils, abandonner les interests de la France, & abandonner les siens propres? Seroit il bien possible qu'elle voulust que le Roy luy reprochast à l'auenir: que toute la France luy reprochast à iamais; & qu'elle se reprochast vn iour deuant Dieu elle-mesme à elle mesme, d'auoir par fausse generosité fait vne telle breche à la Couronne de son fils, par le conseil qu'elle luy auroit donné de se rendre inflexible à l'éloignement de ce Ministre, si ardamment souhaité de tous ses peuples?

Au nom de Dieu, MADAME, laissez-vous toucher à nos vœux comme il s'est laissé toucher aux vostres, en nous donnant ce grand Prince par vn espece de miracle, lors que nous n'osions plus nous le promettre. Considerez ie vous supplie: mais auec les sentimens d'vne Reyne tres Chrestienne comme vous l'estes, auec les sentimens d'vne Reyne qui fait profession de pieté comme vous faites, & auec les sentimens qu'auroit eu sans doute la Reyne Blanche, si elle se fust trouuée dans vne semblable rencontre. Considerez, s'il vous plaist, la resolution que vous deuez prendre dans cette importante affaire, qui arreste maintenant sur vostre Maiesté les yeux de toute l'Europe. Il n'y a MADAME, que l'vn de ces deux aduis à prendre: Ou de conseruer le Cardinal, soit en ne permettant pas qu'il s'en aille, soit, s'il se retire, en le rappellant dans le temps dont on conuiendroit auec les Princes, auquel cas on tombera ineuitablement dans les inconueniens que i'ay remarquez. Ou de l'éloigner pour tousiours & de bonne foy, auquel cas le Roy fera tomber les armes des mains des Princes, conseruera son Estat en son entier, restablira glorieusement son authorité, gagnera le cœur de tous ses sujets, redonnera le calme à son

Royau-

Royaume, & contraindra l'Espagne de consentir à vne paix qui estant iuste ne sçauroit pas n'estre point auantageuse à la France. I'ose croire, MADAME, que s'il plaist à V. M. d'examiner cela deuant Dieu, auec la response que i'ay renduë à ce qu'on luy allegue du feu Roy d'Angleterre touchant le Comte de Statfort, elle ne iugera pas qu'il y ait lieu de deliberer à preferer tant de biens à tant de maux.

Et vous, SIRE, qui auez ce merueilleux aduantage, qu'au milieu de tant de souffrances, qui reduisent vos peuples au desespoir, & tirent des larmes de sang du cœur de tous les veritables François, non seulement on n'accuse vostre Maiesté de rien; mais on considere son innocence comme l'ancre sacrée qui nous reste, & qui peut nous garantir du naufrage; faites que nos esperances ne soient pas vaines. Nous vous regardons, SIRE, comme vn Roy donné du Ciel pour le bon-heur de la France: agissez comme vn Roy qui seroit descendu du Ciel. Nous vous regardons comme le successeur de S. Louis: agissez comme vn autre S. Louïs. Rendez à Dieu ce que vous deuez à Dieu en exterminant les impietez & les crimes abominables qui ont contraint sa iustice d'apesantir sa main sur nous par les fleaux qui nous accablent. Rendez à la Reyne vostre mere en qualité de fils ce que Dieu vous oblige de luy rendre, & reünissez à vous par vostre bonté & par vn oubly du passé toute la Maison Royale. Rendez à vos peuples ce que vous leur deuez, non seulement en qualité de Roy, mais de pere, puis que les suiets d'vn Roy Tres-Chrestien ne sont pas seulement ses suiets; mais ses enfans. Choisissez pour Ministres les plus grands personnages & les plus vertueux de vostre Estat. Que le seul nom de Fauory vous soit en horreur, par le souuenir de tant de maux que ceux qui ont remply ces places fatales aux Monarques & aux Monarchies ont causez à vostre Royaume. Faites refleurir la Iustice. Restablissez la discipline militaire. Reglez les desordres des Finances. Bannissez le luxe. Enrichissez vos Prouinces par l'augmentation du commerce sur la mer & sur la terre: Et faites auec l'assistance de Dieu, que par vn changement miraculeux & digne du fils aisné de l'Eglise on voye succeder la pieté à l'impieté, l'vnion à la diuision, la Iustice à l'iniustice, la discipline à la licence, l'ordre au desordre, la modestie au luxe; l'abondance à la necessité; & en fin vn siecle d'or à l'vn des plus malheureux siecles qui fut iamais.

Mais, SIRE, vn si grand ouurage ne peut s'accomplir que dans

le calme : ce calme ne peut arriuer que par la paix generale : cette paix generale ne se peut faire qu'en suitte d'vne paix domestique ferme & asseurée : cette paix domestique ne peut estre ferme & asseurée que par l'éloignement du Cardinal : & cét éloignement ne dépend que d'vne seule parole de vostre Maiesté. Ainsi, SIRE, si iamais Roy a pû faire voir qu'il est l'image viuante de Dieu, vostre Maiesté le peut faire voir maintenant ; puis que comme Dieu en creant le monde tira par vne seule parole la lumiere des tenebres, & l'ordre qui reluit dans tout l'vniuers de la confusion du cahos, vostre Maiesté peut par vne seule parole faire éclatter le iour dans cette nuict funeste qui nous enuironne, & changer de telle sorte la face des choses que nous croirons estre dans vn nouueau monde. Seroit-il bien possible, SIRE, quand mesme la Reyne vostre Mere trompée par les detestables conseils qu'on luy donne, s'opposeroit dans vostre esprit à ce dessein, que vostre Maiesté ne voulust pas par vne seule parole garentir son Royaume du peril qui le menace, & en le tirant d'vn abysme de malheur, le combler de felicité & de gloire.

Mais si Dieu pour la punition de nos pechez ne permet pas que cette image si sincere & si naïue de nos maux & des remedes qu'on y peut donner, arriue iusques à leurs Maiestez par l'obstacle qu'y apporteront ceux qui ont tant de sujet de craindre qu'elles ne connoissent la verité : que deuons nous faire, & qu'elle resolution deuons nous prendre pour nous empescher de perir? Ie croy que toutes les personnes non passionnées qui liront cecy, iugeront que si pour estre capable d'en dire son auis, il suffit d'estre detaché de tout autre interest que de celuy du bien public, i'ay droit de dire le mien, parce que ceux à qui l'on donne le nom odieux de Mazarins, le nom factieux de Princes, & le nom detestable de Parlementaires, seront également mécontens de moy ; & qu'ainsi il ne peut y auoir que les bons & veritables François qui soient satisfaits de ce discours.

Ie dis donc sans crainte, & auec l'asseurance que me donne le témoignage de ma propre conscience : Que si le Roy, nonobstant toutes les remonstrances & les supplications qui luy ont esté faites iusques icy d'éloigner le Cardinal, veut absolument le conseruer ; il faut se soumettre & luy obeïr ; il faut que Paris luy ouure ses portes, sinon auec ses acclamations de ioye ordinaires, au moins auec les mesmes respects. Nous luy deuons cela comme à nostre Roy, puis que Dieu nous le commande, & nous nous le de-

uous à nous mesmes, puis qu'il n'y a point d'homme raisonnable qui ne demeure d'accord, qu'encore que le Cardinal soit tel que ie l'ay representé, dix Ministres semblables à luy, ne sçauroiēt faire en dix ans autant de maux que nous en souffrons depuis deux mois, & que nous en souffrirons tousiours de plus en plus, si nous nous portons dans la reuolte.

Que si nous en vsons de la sorte, & n'employons autres armes pour combatre le Cardinal que nos prieres & nos larmes enuers Dieu, & enuers le Roy, afin qu'ils nous en deliurent, ne deuons-nous pas esperer que sa Maiesté estant pleinement satisfaite de nostre obeïssance, & mieux informée qu'elle n'est du tort que luy fait cét infortuné Ministre, elle écoutera fauorablement nos plaintes ; elle exaucera nos vœux ; & fera par elle mesme & auec ioye, en l'éloignant volontairement, ce qu'on ne la sçauroit contraindre de faire, quand on le pourroit, sans ruiner toute la France, en l'exposant en proye à la vengeance de ses anciens & irreconciliables ennemis, & à la fureur de tant de nouueaux tyrans qui s'éleueroiēt dans la pluspart de nos propres Prouinces & de nos places.

Voila sans déguisement & sans artifice, aussi bien que sans interest & sans passion, ce que i'estime que l'on doit faire. Mais il n'y a point de temps à perdre pour se resoudre. Le moindre moment importe de tout, lors qu'on est sur le bord du precipice : Et cette conioncture est telle, que trois iours, deux iours, vn iour de retardement, peut encore si fort accroistre nos maux qu'ils deuiendront possible irremediables.

Grand Dieu qui depuis tant de siecles faites des miracles continuels pour soustenir cette Monarchie, ne permettez pas qu'estant encore assez puissante pour faire trembler ses ennemis, elle se destruise par elle mesme. Inspirez au Roy des sentimens d'amour pour les peuples. Inspirez aux peuples des sentimens d'amour, de respect & d'obeïssance pour leur Roy. Faites que toute la maison Royale & tous les ordres du Royaume conspirent ensemble pour la grandeur & pour la felicité du Royaume ; & que cette reünion generale, qui ne sçauroit pas ne point produire la paix generale, appaise nos douleurs, essuye nos larmes, & adoucisse de telle sorte la memoire de nos maux passez, que nous ne nous en souuenions que pour vous rendre des actions de graces immortelles d'auoir fait ceder vostre iustice à vostre clemence, en arrestant le cours de vos chastimens, qui quelques terribles qu'ils soient, sont beaucoup moindre que nos pechez.

FIN.